

Le conseil municipal vote une motion pour le collège

Lundi soir, lors du conseil municipal, les élus ont voté une motion « **demandant plus de moyens** » pour le collège Paul Eluard, dont les professeurs et parents d'élèves ont manifesté la semaine dernière (lire nos éditions des 2 et 6 février 2024).

« **Les mesures gouvernementales, loin de corriger les inégalités sociales, en garantissant à chaque élève de construire librement son avenir, les accentuent** », souligne le document. Éric Kerbrat, adjoint à la jeunesse et à la réussite éducative, a rappelé les principaux points ayant conduit à la mobilisation, « **la suppression d'une classe de 5^e, bien qu'un effectif de 61 élèves soit actuellement scolarisé en 6^e. Ce qui veut dire des classes surchargées et des conditions d'apprentissage dégradées pour les élèves de 5^e à la prochaine rentrée** ». La création de groupes de niveaux sur la totalité des horaires de français et de mathématique en 6^e et 5^e, « **qui aurait des effets catastrophiques et mettrait en place un collège à deux vitesses** ». Et la création de doubles niveaux en SEGPA, « **qui ne permettra pas de répondre aux besoins des élèves de cette section** ».

Par ce vote, le conseil municipal apporte son soutien à l'action des enseignants et des parents d'élèves, et réclame « **l'augmentation des heures attribuées à l'établissement dans le cadre de la dotation horaire globale, le maintien de trois classes en 5^e et le rétablissement d'une troisième classe en 3^e, ainsi que des moyens à la hauteur des besoins pour la SEGPA** ».

N.M.